



9.1

DEC_0067_2026

DÉCISION DU PRÉSIDENT

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC MÉLANIE BOREL POUR SES INTERVENTIONS D'ÉVEIL MUSICAL POUR LE 1ER SEMESTRE 2026

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales ;
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;

CONSIDERANT que l'une des missions du RPE, inscrite au Référentiel National des Relais Petite Enfance, est d'accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques des professionnels de la Petite Enfance notamment par le portage de projets à destination des jeunes enfants tels que : éveil musical, ouverture au monde extérieur et à la culture ;

CONSIDERANT la proposition de Mélanie Borel, d'animer des ateliers afin d'offrir des temps de découverte d'instruments de musique, de répertoires musicaux variés et d'expérimentations artistiques durant le deuxième semestre 2026 ;

Le Président décide de signer la convention de prestation d'animations au Relais Petite Enfance de Routot proposées par Mélanie BOREL, domiciliée 145 route de la Hêtraie, Les Epinois 27290 Ecaquelon, sur le premier semestre 2026, pour un coût total de 360 € TTC, comprenant la prestation forfaitaire (Animation/Préparation/Matériel) et la mise en place.

Fait à Pont-Audemer, le 18/03/26

Le Président

Francis COUREL

